Revue d'économie et de développement humain, Volume,17 Numér1o et page227-207

Réflexions autour de la comptabilité en SCF: le chemin entre ambition et réalité

Reflections on Accounting under the SCF: The Path between Ambition and Reality

OUARAB Ali [1,*]
[1] ali.ouarab@ummto.dz
Date de réception 2025/12/22 ; **Date d'acceptation :** 2026/04/08

Résumé : Cet article vise à apporter une réflexion sur la comptabilité conformément au Système Comptable Financier (SCF), après une quinze années d'application. Il s'inscrit dans le cadre des études menées à lumière du projet de révision du SCF engagé par le normalisateur national, dans un contexte marqué par des mutations permanentes affectant le paysage comptable, tant au niveau national qu'international. À cette fin, des entretiens semi-directifs ont été menés auprès d'universitaires de spécialisés comptables exerçant dans différentes universités algériennes.

Les résultats de cette étude indiquent que le SCF doit être révisé en tenant compte de l'écosystème comptable et économique du pays, et qu'une refonte du modèle national de normalisation comptable s'impose. Ces réformes et révisions doivent être soutenues par un enseignement comptable conforme aux standards de qualité ainsi que par une recherche ambitieuse, capable de s'affranchir des approches traditionnelles.

Mots-clés : SCF ; normes IFRS; normalisation comptable, facteur culturel.

ملخص: تهدف هذه الدراسة إلى تعميق النقاش حول الممارسة المحاسبية في ظل النظام المحاسبي المالي (SCF)، وذلك بعد مرور ما يقارب خمسة عشر عامًا على دخوله حيّز التطبيق. ويأتي هذا العمل في سياق الدراسات المنجزة على ضوء مشروع مراجعة النظام المحاسبي المالي الذي أطلقه جهاز التقييس الوطني، ضمن بيئة تتسم بتحولات متسارعة ومستدامة تطال المشهد المحاسبي، سواء على المستوى الوطني أو الدولي. ولتحقيق هذا الهدف، أُجريت مقابلات شبه موجهة مع نخبة من الأكاديميين المتخصصين في المحاسبة العاملين في عدد من الجامعات الجزائرية.

وتُبرز نتائج الدراسة ضرورة إعادة النظر في النظام المحاسبي المالي بما يراعي الخصوصيات البنيوية للمنظومة المحاسبية والاقتصادية الوطنية، كما تؤكد الحاجة إلى إعادة بناء نموذج المعايرة المحاسبي الوطني على أسس أكثر اتساقًا وملاءمة. وتقتضي هذه الإصلاحات والمراجعات دعمًا متكاملًا من خلال تعليم محاسبي يستجيب لمعايير الجودة الأكاديمية، إلى جانب تطوير بحث علمي طموح قادر على تجاوز المقاربات التقليدية والانفتاح على آفاق تحليلية أكثر حداثة.

الكلمات المفتاحية : النظام المحاسبي المالي؛ المعايير الدولية لإعداد التقارير المالي ؛ المعايرة ؛ العامل الثقافي.

Abstract: This article aims to provide a critical reflection on accounting practices in accordance with the Financial Accounting System (SCF), after approximately fifteen years of implementation. It forms part of studies conducted in light of the revision project of the SCF initiated by the national

* Nom de l'Auteur correspondant.

standard-setter, within a context characterized by ongoing transformations affecting the accounting landscape at both national and international levels. To this end, semi-structured interviews were conducted with accounting academics working in various Algerian universities.
The results of this study indicate that the SCF should be revised to take into account the country's accounting and economic ecosystem, and that a comprehensive overhaul of the national accounting standard-setting model is required. These reforms and revisions must be supported by accounting education that meets high-quality standards, as well as by ambitious research capable of moving beyond traditional approaches.
Keywords: SCF; IFRS standards; accounting standardization; cultural factor.

1. Introduction:

Depuis les années soixante-dix, les discussions et débats animent la sphère comptable. Des organismes de normalisation sont nés, les recherches académiques se sont multipliées, des théories comptables ont commencé à se dessiner, et la comptabilité, longtemps perçue comme une simple technique, sort progressivement de sa seule dimension technique (Colasse, Conclusion / Qu'est-ce que la comptabilité ?, 2012) a essayé de la définir par rapport à son évolution en la qualifiant *à la fois comme un système d'information, un instrument de modélisation et une pratique sociale et organisationnelle. Aussi ne peut-elle être véritablement comprise que si on la considère, et ce doit être la perspective d'une technologie comptable, sous ces trois aspects liés ; la considérer seulement sous l'un des trois, c'est la réduire.*

Au-delà de son aspect épistémologique, la comptabilité selon les normes IFRS prévale à travers le monde selon (IFAC, 2019), une enquête menée auprès de ses membres intitulée « Normes internationales : rapport mondial 2019 », incluant des données provenant de plus de 170 organisations membres de l'IFAC, indique que plus de 90 % des juridictions étudiées ont adopté, en totalité ou en partie, les IFRS. La plupart des juridictions adoptent les IFRS en se référant directement aux normes ou en s'efforçant d'éliminer les différences afin de mieux aligner les systèmes comptables nationaux sur les normes internationales. Seulement 9 % n'utilisent pas les normes internationales comme référence. Cette situation ne peut que confirmer l'IASB comme le leader de la normalisation internationale, qui a su se faire une réputation et une légitimité multidimensionnelle profondément discutée par (Bulaud Alain, Colasse Bernard, 2010) (Colasse Bernard , Pochet Christine,, 2009) (Burlaud, 2019), (Gilbert Gelard, Benoît Pigé, 2011).
La propagation des normes IFRS n'a pas mené nécessairement à l'effacement des systèmes comptables nationaux, certains pays, même en adoptant les normes IFRS pour les entreprises cotées ou celles qui présentent les comptes consolidés, gardent leurs systèmes comptables locaux pour les entreprises non cotées. Dans d'autres pays, les normes IFRS sont adaptées au contexte national, tandis que quelques pays refusent ces normes catégoriquement. (Raffournier, 2007) (Hélène de Brébisson, Pascal Alphonse, 2018) (Nalan Akdogan , Can Ozturk, 2015) (Olfa Riahi,Walid Khoufi, 2019). En effets, il est évident que ces normes ont amélioré la qualité de la comptabilité, notamment la comparabilité et la pertinence de l'information financière produite (eryn Chalmers , Greg Clinch , Jayne M Godfrey, 2011) (Zaim, 2025) (Yougouda, 2023) (sharma, 2024), cela peut être la raison principale qui a motivé un nombre important de pays à les adopter.
L'Algérie a procédé à la réforme de son système comptable local en adoptant un autre système dit système comptable financier, empruntant ainsi une autre voie comptable largement inspirée des normes IFRS existantes jusqu'en 2004, un système comptable considéré comme une sorte d'hybridation d'un raisonnement des normes fondées sur les principes et le raisonnement régnant dans le Plan Comptable National (PCN), basé sur les aspects techniques avec une nomenclature des comptes guidant la pratique comptable. En effet, ce système, en vigueur depuis 2010, a bouleversé la communauté comptable nationale qui s'est retrouvée devant des notions nouvelles (juste valeur,

valeur d'utilité, durée d'utilité…) et une philosophie différente de celle du PCN. Cette situation a nécessité du temps pour la vulgarisation de ses nouveautés. D'ailleurs, le passage du PCN au SCF n'a pas été effectué à temps pour certaines entreprises, d'autres ont fait recours à des professionnels de la comptabilité pour refaire le passage mal réalisé en interne, tandis que le passage est caractérisé par le formalisme, dénué du véritable esprit de ce nouveau référentiel comptable tant attendu.
L'objectif de cet article est de porter une réflexion (du point de vue des académiciens) sur les facteurs jugés influents, voire déterminants dans l'application du SCF, et de proposer des actions à entreprendre par le normalisateur national d'une part, et les entreprises ou les professionnels de la comptabilité d'autre part, pour une amélioration de l'application et de l'implication, avec une incitation à une participation active au projet de révision de ce référentiel comptable.
Cet article est organisé de manière à présenter premièrement les déterminants des référentiels comptables (section 01), puis nous étudierons l'avènement du système comptable financier entre la nécessité et le mimétisme comptable (section 02), le destinataire de l'information financière privilégié par le SCF (section 03), le CNC et la normalisation comptable (section 04), l'enseignement et la recherche comptable (section 05), et enfin la méthodologie de recherche et les résultats des entretiens effectués (section 06).

2. Les déterminants de référentiels comptables entre le modèle anglo-saxon et le modèle anglo-saxon continental

Le système comptable de chaque pays doit prendre en compte les spécificités de l'environnement économique, financier, culturel, politique et sociologique. (Gray, 1988), Ces facteurs varient selon que le pays est développé ou appartient au tiers-monde. (Cătălin Nicolae Albu ,Nadia Albu ,David Alexander, 2014) (Yuan Ding , Ole-Kristian Hope Thomas Jeanjean , Hervé Stolowy, 2007), Entre les pays anglo-saxons et ceux de tradition comptable continentale, dans les pays de l'Europe continentale. (Ben Othman Hakim , Zéghal Daniel, 2006), (Disle Charlotte , Noël Christine, 2007), (Adela Deaconu & Anuta Buiga, 2011), La comptabilité (systèmes comptables locaux) est caractérisée par une nomenclature des comptes et des règles précises dans des lois comptables pour la présentation des états financiers, avec un ensemble de principes fondamentaux régissant les enregistrements comptables. L'État et ses collectivités se présentent comme les destinataires privilégiés de l'information financière, tandis que la comptabilité dans le monde anglo-saxon est orientée plus vers les marchés, en se basant sur des principes qui laissent une marge de liberté pour l'appréciation et l'estimation des comptables, tout en favorisant l'investisseur en matière d'informations publiées. De surcroît, le modèle de coût historique laisse sa place à l'évaluation en juste valeur, qui est fortement utilisée. (Ball, 2006). Dans la foulée des études comparatives entre les modèles comptables continental et anglo-saxon (Khouatra., 2005) (Nina Poyda-Nosyk, Noemi Markush, 2023), le cas allemand a été évoqué dans l'étude menée par (Andreas Hellmann,Hector Perera ,Chris Patel, 2013) C'est l'un des pays ayant réformé son système comptable local, désormais positionné entre le modèle continental et le modèle anglo-saxon, selon (David, 2003) Des pays comme la Norvège ont procédé à un changement radical, optant pour le modèle et les pratiques comptables anglo-saxons.
L'importance de l'environnement comptable dans la conception des systèmes comptables locaux ou dans l'adoption des référentiels comptables à dimension internationale s'est manifestée lors de la vague d'adoption des normes IFRS, plusieurs travaux (Parmod Chand, Chris Patel, 2008), (Cieslewicz, 2014) (Ole-Kristian Hope; Justin Jin; Tony Kang, 2006) (Karthik Ramanna; Ewa Sletten, 2014) Ont étudié les spécificités de chaque pays et l'adoption totale ou partielle des IFRS. Les circonstances, les motivations, les pressions institutionnelles, l'état des marchés et la conjoncture économique constituent tous des éléments influençant la décision d'adoption des normes IFRS et, par conséquent, le degré et la rapidité d'application de ces standards varient d'un pays à un autre. Dans ce sillage (Ana Paula Silva ,Alexandra Fontes,Adelaide Martins, 2021),

Confirment que les pays de tradition anglo-saxonne ont trouvé plus de facilité à adopter les normes IFRS. Cela ne peut qu'incomber au fait que certaines pratiques comptables des normes IFRS étaient déjà courantes dans le modèle comptable local de ces pays, telles que la juste valeur, la favorisation de l'investisseur en matière d'information comptable, la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique… Il est vrai qu'aujourd'hui la comptabilité est conçue comme une discipline plus large et interdisciplinaire, avec des implications managériales et politiques, empruntant un raisonnement inclusif dans la construction du modèle comptable des pays, une construction qui doit être solide et moderne, certes, mais sans néanmoins ignorer l'architecture identitaire comptable nationale.

3. Le SCF : un choix stratégique ou un mimétisme comptable ?

La réforme comptable des systèmes comptables locaux est une pratique courante qui a contribué, au fil du temps, à améliorer et développer la comptabilité, parallèlement aux développements économiques, financiers et sociologiques, et comme le souligne Jeff Bezos « *ce qui est dangereux, c'est de ne pas évoluer* », Cependant, les réformes menées ne sont pas toujours apporteurs de résultats escomptés. Cela est dû aux objectifs, motivations et même à la façon de faire. La réforme comptable en Algérie en 2007 (le SCF a remplacé le PCN) peut être évaluée à partir des signaux reçus après plus de 15 ans d'application de ce système. Les circonstances précédant l'avènement et les étapes marquant la comptabilité en Algérie peuvent être analysées. En effet, l'Algérie est passée du Plan Comptable Général (hérité du colonisateur) au Plan Comptable National, qui a régné pendant plus de 30 ans. Cette période longue sans révision comptable n'était pas en réalité dépourvue d'actions de normalisation : au début des années 90, les premières intentions de réforme comptable sont concrétisées par l'arrêté du ministère des Finances en octobre 1999, portant sur l'introduction d'une nouvelle terminologie comptable et une adaptation de la nomenclature des comptes pour la présentation des comptes consolidés. Trois ans plus tard (en juillet 2002), le président de la République a signé au nom de l'Algérie la déclaration du NEPAD, où les pays africains ont signé le chapitre « Gouvernance économique et de l'entreprise », comportant l'un des codes les plus importants : les « normes comptables internationales ». (Boubir, 2013). D'autre part, les rounds de négociation pour l'adhésion de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce étaient conditionnés par la déréglementation du secteur des services, et la profession comptable devait aussi se conformer aux normes internationales de comptabilité et d'audit. (Djamel Khouatra,Mohamed ElHabib Merhoum, 2018). Une autre motivation d'adoption du SCF est mise en avant par certains observateurs. Il s'agissait des inhérences de certaines pratiques des entreprises étrangères exerçant en Algérie, qui ne tiennent pas leur comptabilité conformément au PCN (exigence légale), en se contentant d'un rapprochement de leurs comptes avec ceux du PCN, ce qui ne permettait pas de refléter la réalité de ces entreprises. Il s'avère bien qu'à partir de la genèse d'avènement du SCF, les motivations d'adopter un autre système comptable sont principalement d'ordre politique, sans avoir pour origine une réflexion et un diagnostic du PCN. De telles motivations seules n'ont abouti qu'à un cafouillage et un chambardement de la pratique comptable locale régnante.

Dans une conception scientifique et méthodologique, plusieurs questions méritaient une réflexion et un développement lors du choix ou de la réforme d'un système comptable. En Algérie, les architectes de la réforme comptable de 2007 ont construit un système comptable qui a pour but de remédier aux insuffisances du PCN en matière d'informations à publier, à l'absence d'un cadre conceptuel guidant la pratique et le raisonnement comptable, de permettre aux entreprises de refléter une image fidèle de leurs réalités économiques, ou encore d'apporter des réponses à quelques opérations qui n'ont pas de traitement comptable clair et précis, telles que l'évaluation des instruments financiers. Néanmoins, les concepteurs du SCF ont manqué de prendre en compte les spécificités du contexte national. Autrement dit, ces améliorations sont-elles cohérentes avec les

besoins exprimés par les entreprises nationales et les professionnels de la comptabilité ? Le SCF ne dépasse-t-il pas le niveau de développement économique du pays ? Son application ne brusquera-t-elle pas la communauté comptable nationale ? L'adoption du SCF ne relève-t-elle pas d'un pur mimétisme comptable ? Les quinze ans d'application du SCF ont répondu, d'une manière ou d'une autre, à ces questions, tandis que d'autres questions se posent avec acuité dans la perspective de rectifier le tir…

4. Le SCF et la favorisation de l'investisseur: entre textes et contextes

Le Système Comptable Financier constitue indéniablement une révolution de la sphère comptable algérienne, introduisant des changements importants en matière de notions et définitions, avec un cadre conceptuel et un nouvel esprit en termes de règles d'évaluation et de comptabilisation, ainsi que dans le contenu et la présentation des états financiers, une architecture largement inspirée des normes IFRS. En fait, le SCF ne mentionne expressément en aucun passage (loi, décret, arrêté…) le destinataire privilégié de l'information qu'il produit. Néanmoins, on peut comprendre implicitement que l'investisseur et les autres créanciers sont les utilisateurs favorisés dans l'esprit général de ce système. Cette tendance est palpable dans la définition de la comptabilité donnée par l'article 3 de la loi 07-11. (Ministère des finances, 2007).

Certaines discussions et contributions scientifiques dans les milieux académiques précisent que le SCF est conçu d'une manière à encourager le rapprochement des dirigeants des entreprises avec le monde de la finance (particulièrement les investisseurs) et de l'investissement dans les marchés financiers. Par ailleurs, après plus de 15 ans d'application, il apparaît que les entreprises, largement imprégnées de l'esprit du PCN, ne mettent pas au centre de leurs préoccupations l'investisseur. Cette situation peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment l'état du marché financier algérien à l'instar des pays africains qui sont peu dynamiques et efficients, moins attractifs, avec un volume d'opérations faible, en sus des effets de l'instabilité macroéconomique (inflation taux de change volatile…) (Mlambo Chipo , Biekpe Nicholas, 2007) (Misheck Mutize,Ejigayhu Tefera,McBride Nkhalamba, 2020), (Wellington Garikai Bonga, Peterson Kitakogelu Ozili, Ireen Choga, 2025). Traditionnellement, la prudence excessive marque les esprits. Les entreprises algériennes tendent à ne pas sortir de leur zone de confort, optant dans la plupart des cas pour l'évaluation au coût historique, écartant presque toute possibilité de recourir à l'évaluation de la juste valeur (prévue par le SCF). Ce conservatisme, malgré ses avantages, ne peut répondre favorablement aux attentes informationnelles des investisseurs. Plusieurs études… (Yuxiang Zhong,Wanli Li, 2017) , (George W. Ruch, Gary Taylor, 2015), (Yu, 2022) Ont confirmé que plus les entreprises adoptent une approche conservatrice, plus la pertinence de l'information est réduite aux yeux des investisseurs.

L'administration fiscale constitue un autre facteur empêchant les entreprises algériennes de privilégier l'investisseur en Algérie. (Thomas D. Fields,Thomas Z. Lys,Linda Vincent, 2001) (Dacian, 2010) Affirment que la relation entre la comptabilité et la fiscalité existe depuis très longtemps. Cette relation est perçue différemment d'un pays à un autre (connexion, déconnexion…). En effet, en comptabilité, les choix comptables des entreprises sont censés être guidés par la recherche d'une image fidèle, relatant ainsi leur réalité économique et offrant une information pertinente aux utilisateurs, notamment les investisseurs. Cependant, dans les pays de forte connexion entre la comptabilité et la fiscalité, comme l'Algérie, les entreprises tendent, par facilité et pour éviter tout ennui avec l'administration fiscale, à opter pour les méthodes admises fiscalement, même au détriment de la présentation de l'image fidèle. (Ouarab, 2024) (Koubaa Abddelfattah, Bnetahar abdelghani, 2025) (Bouaziz Daoud, Ines et Omri, Mohamed Ali, 2013), par ailleurs (Paul L. Baker; Peiwei Lyu , Pietro Perotti, 2024) Précise que la forte charge fiscale pousse les entreprises à l'évasion fiscale par l'application de méthodes comptables différentes, ce qui nuit à la comparabilité. En d'autres termes, cette évasion fiscale nécessite la sélection de certains choix

comptables qui ne représentent pas la réalité des opérations économiques réalisées par les entreprises (gestion du résultat comptable), ce qui ne sera pas sans effet sur les décisions des investisseurs, présentés théoriquement comme l'un des principaux utilisateurs de l'information financière.

A qui rendre comptes alors ?

Depuis les premières années d'application du SCF, une multitude de questions sont posées sur sa pertinence pour les entreprises algériennes, sur la possibilité d'appliquer certaines de ses dispositions jugées très compliquées, sur la position et la réaction de l'administration fiscale, sur la formation des comptables et des professionnels de la comptabilité… Cependant, il est très utile de soulever l'un des points caractérisant le paysage comptable algérien, peu clair : les articles 9 et 10 du Code de commerce. (Secrétariat général de gouvernement, 2022), Disposent que toute personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant doit tenir une comptabilité, l'article 2 de la loi 07-11 portant le SCF. (Ministère des finances, 2007), stipule que *les dispositions de la présente loi s'appliquent à toute personne physique ou morale astreinte par voie légale ou réglementaire à la mise en place d'une comptabilité financière sous réserve des dispositions qui lui sont spécifiques*.

Ces passages explicites restent malheureusement sans écho. Dans la vie économique réelle, la tenue de comptabilité pour les commerçants est tributaire des régimes fiscaux. Les entreprises (personnes physiques) soumises au régime de l'impôt forfaitaire unique ne tiennent globalement pas de comptabilité en Algérie (à l'exception de quelques cas rares), se contentant ainsi de répondre aux exigences fiscales déclaratives. Cela sous-entend que les dispositions du SCF ne sont pas appliquées et que le processus de vulgarisation de ce système tourne au ralentissement. En sus de l'absence de source d'information pour l'État, à l'exception des chiffres d'affaires sous-déclarés dans la plupart des cas, la seule obligation légale de dépôt des états financiers (uniquement bilan et compte de résultat) des entreprises algériennes est celle liée au Bulletin des annonces légales (BOAL) auprès du Centre national de registre de commerce, ce qui permet relativement aux autorités de suivre l'évolution de la situation financière de ces entreprises et de répondre aux besoins des statistiques. De ce fait, les entreprises algériennes n'ont l'obligation de rendre des comptes que pour l'État, représenté par l'administration fiscale et le Centre national de registre de commerce.

5. Le CNC et la normalisation comptable

La normalisation comptable locale, avant et sous le règne du normalisateur international IASB, diffère d'un pays à un autre. Certains pays sont considérés comme des précurseurs, d'autres imitateurs, tandis que d'autres sont conservateurs. Les modèles de normalisation proposés par les chercheurs sont multiples et les critères de classification retenus varient. Il est question ici de deux grands modèles : celui issu de la tradition comptable continentale et celui de la tradition comptable anglo-saxonne. Dans le premier modèle, dit continental, on ne peut que citer la France (dont l'Algérie s'inspire beaucoup), caractérisée par une approche partenariale fondée selon (Hoarau, 2003) Sur *la collégialité délibérative* (les entreprises, les professionnels de la comptabilité, l'État et ses démembrements) participent à la normalisation (Zeff, 2011). L'élaboration des normes comptables est une tâche de l'État, le seul normalisateur jouissant de la légitimité politique (Conseil National de la Comptabilité). Cependant, le vent des normes IFRS et US GAAP a soufflé fort, marquant la rupture avec la tradition partenariale, selon (Colasse Bernard, Pochet Christine, 2009) La réforme du CNC français, concluant à la création de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), est considérée comme un exemple de mimétisme intentionnel, parce que cette nouvelle structure a des traits de l'Autorité des Marchés Financiers et de l'organisme normalisateur américain, le FASB.

Le second courant dominant dans la normalisation est le modèle anglo-saxon. La normalisation comptable est presque sous contrôle complet de la profession comptable indépendante, favorisant

leur expertise, la rapidité et la flexibilité basées sur la logique des marchés financiers, avec peu d'influence fiscale. Les normes comptables dans ce modèle sont basées sur les principes et non sur les règles, accordant ainsi un intérêt particulier aux jugements et interprétations professionnels. En effet, il est utile d'analyser et de comprendre comment le modèle anglo-saxon domine la comptabilité aujourd'hui, ainsi que des questions sur la pertinence et la compatibilité de ces normes pour les pays d'autres orientations comptables et économiques, ou sur la manière dont la normalisation internationale est influencée par des pressions politiques et la puissance des grands pays. (Camfferman, 2020), sans négliger les réflexions portant sur les critiques assignées à la comptabilité en norme IFRS dominée par l'esprit anglo-saxon (Colasse, les normes comptables internationales (IFRS) : les enjeux d'un nouveau modèle comptable, 2009).

Pour l'Algérie, s'inscrire purement dans l'un de ces deux modèles n'a pas été facile. Au début des années 60, le pays a arraché son indépendance politique. Les Algériens ont essayé, avec tous les moyens, de rompre avec l'ordre colonial. Cependant, avec le manque de moyens matériels et humains, l'Algérie a hérité du Plan Comptable Général français de 1957. (Djamel Khouatra,Mohamed ElHabib Merhoum, 2018), de cette période jusqu'au début des années 1970, les actions de normalisation comptable sont pratiquement inexistantes. L'année 1973 a été marquée par la création du Conseil Supérieur de la Comptabilité, la première instance chargée de la normalisation et de la préparation du Plan Comptable National. Cette appellation a probablement été choisie soigneusement pour annoncer le début de l'émancipation comptable. Le Plan Comptable National n'était qu'une traduction des orientations socialistes du pays, avec la nationalisation des entreprises publiques. La comptabilité sous ce système politique devait répondre aux besoins informationnels de l'État, le servant dans la planification et non aux besoins du marché. (Sadi, 2012), le Conseil Supérieur de la Comptabilité a été remplacé par le Conseil National de la Comptabilité en 1996, chargé par le ministère des Finances de travaux de réformes comptables aboutissant en 2007 à un autre système, dit Système Comptable Financier.

Le CNC a été chargé, encore une fois, en 2018, du projet de révision du SCF, et les doutes ainsi que les questions classiques ont refait surface, notamment celles fustigeant le rôle, les méthodes de travail, la capacité technique et le poids politique de cette instance à assurer cette tâche avec efficacité. En d'autres termes, le CNC a-t-il le pouvoir de normalisation comptable? (Djamel Khouatra,Mohamed ElHabib Merhoum, 2018) Ont précisé que le *véritable pouvoir de normalisation comptable en Algérie incombe à la Direction de la Normalisation Comptable du Ministère des Finances, le CNC est-il en mesure de répondre efficacement aux multitudes des taches et responsabilité on lui assigne (gestion de la formation des professionnels de comptabilité, normes comptables, normes d'audit, gestion des agréments ...)?* De surcroît, sa démarche jouit-elle d'une légitimité procédurale en sus de la légitimité politique ? Qu'en est-il du rôle effectif des représentants des professionnels de la comptabilité dans cette instance ?

6. Enseignement et la recherche comptables en Algérie

La pratique comptable et son développement sont tributaires principalement de l'université (enseignement et recherche) (W. Steve Albrecht,Robert J. Sack, 2000). L'enseignement de la comptabilité à l'université doit répondre à des normes de qualité et aux attentes du marché du travail. La formation d'un diplômé en comptabilité ne doit pas être très éloignée de la pratique. (Elisabeth Albertini,Stephane Lefrancq, 2017). Le produit de l'université doit à la fois maîtriser la technicité de la comptabilité et avoir une logique comptable ainsi qu'une réflexion qui lui permettront d'assimiler les nouvelles situations et d'en trouver les solutions adéquates. Les approches d'enseignement de la comptabilité doivent être adéquates et efficaces. L'enseignement de la comptabilité ne peut être coupé des évolutions sur la scène internationale. (Gautier Gond , Aurélien Ragaigne, 2025) Ont bien résumé l'enseignement de la comptabilité entre le contexte local et l'évolution internationale. *l'enjeux, pour l'enseignement comptable, est vertigineux car il faut*

parvenir, pour l'enseignant, à allier une vision héritée de l'histoire et des institutions comptables existantes, qui soutiennent la société et en même temps, la possibilité d'une auto-altération de ces institutions par la recréation de nouveaux référentiels en réponse à de nouvelles attentes.
Principalement, deux approches d'enseignement de la comptabilité s'opposent, ayant toutes deux la dimension locale et la dimension internationale de la comptabilité, selon (Stolowy Hervé, Tenenhaus Michel, 1998), la première approche consiste à enseigner la comptabilité selon le système comptable local, avec l'intégration des aspects internationaux pour élargir les horizons et enrichir l'enseignement local, tandis que la deuxième approche se base sur une séparation du local et de l'international à travers des cours consacrés spécifiquement à la comptabilité internationale.
L'enseignement de la comptabilité dans les universités algériennes semble faire partie de la deuxième conception. Des modules comme « normes comptables internationales » sont enseignés en deuxième année de tronc commun, ou les normes internationales de l'information financière pour le niveau master, ce qui confirme bien l'adoption de cette approche. Néanmoins, la qualité de ces enseignements soulève plusieurs interrogations. D'ailleurs, l'enseignement de la comptabilité avec l'avènement du SCF a connu des difficultés majeures : les formateurs étaient peu formés pour pouvoir offrir une formation de qualité. Certaines universités ont enregistré un retard en continuant les enseignements de la comptabilité selon le PCN, les programmes n'étaient pas harmonisés, chaque université adoptait un canevas qui lui était propre, les méthodes d'enseignement et les approches d'enseignement n'ont pas évolué… Pour le volume horaire consacré aux modules de comptabilité (après l'harmonisation des canevas depuis quelques années), il est en principe suffisant (300 à 600 heures). Selon les normes de l'International Accounting Education Standards Board (IAESB), il n'y a pas d'exigences spécifiques en matière de volume horaire, ce qui laisse à penser que les normes d'enseignement de qualité se basent sur l'efficacité de l'enseignement. En d'autres termes, pourquoi la qualité d'enseignement est-elle différente alors que les programmes et le volume horaire sont les mêmes qu'ailleurs ? Pourquoi la formation des étudiants en comptabilité selon le SCF ne répond-elle pas favorablement aux attentes du marché du travail ?
Le deuxième volet, essentiel pour le développement de la pratique comptable et du système comptable, est la recherche scientifique en comptabilité. Aujourd'hui, le champ de la recherche comptable est à la fois élargi et diversifié, comme le souligne. (Erin Jade Twyford, Rob Abbes, 2022), la recherche en comptabilité ne devrait plus se limiter à la technique et à la normalisation, mais s'étendre aux sciences sociologiques, politiques, écologiques et aux domaines de la communication et de l'information. Les revues scientifiques dédiées à la recherche en comptabilité se sont multipliées. Les articles soumis aux revues des sciences de gestion et d'économie ont enregistré une forte augmentation, avec des thèmes variés et une diversité de méthodes de recherche. (Dicko, 2019), précise que La recherche en comptabilité est riche et variée. Elle porte sur de nombreux sujets, qui ne touchent pas toujours directement à la comptabilité. Ainsi, beaucoup de chercheurs en comptabilité étudient des sujets liés à divers domaines, notamment des sujets davantage d'ordre managérial général. En Algérie, avec le SCF, nous avons également assisté à la création de quelques revues en comptabilité et finance. Les chercheurs algériens osaient parfois aborder des sujets très originaux en comptabilité. Cependant, les articles scientifiques en comptabilité publiés sur la plateforme algérienne des revues scientifiques ASJP sont le plus souvent d'ordre technique et très classique.
En outre, le normalisateur comptable algérien a-t-il tiré profit de ces recherches pour développer et moderniser les normes comptables ou le cadre conceptuel du SCF ? Ces recherches ont-elles influencé les méthodes de travail, la conception et le raisonnement du normalisateur comptable national ? La démarche de révision du SCF adoptée par le CNC est-elle basée sur un soubassement scientifique, avec une association des chercheurs en comptabilité ?

La réponse à ces questions comme le soulignent (Stuart Burchell,Colin Clubb,Anthony Hopwood,ohn Hughes,Janine Nahapiet, 1980) détermine l'intérêt porté au rôle de la recherche scientifique dans le développement et l'amélioration du référentiel comptable national et des pratiques comptables de manière générale.

7. Méthodologie de recherche

Pour comprendre les facteurs influençant le sort du SCF, le niveau de son application et ses perspectives futures, nous avons choisi de réaliser des entretiens semi-directifs menés avec des enseignants universitaires spécialisés en comptabilité, dont certains sont à la fois des professionnels de la comptabilité. Nous avons opté pour l'entretien semi-directif (ou entrevue semi-dirigée) comme méthode de recherche, car il favorise la spontanéité et la liberté des participants, tout en permettant au chercheur de creuser davantage pour collecter le maximum d'informations ou demander des éclaircissements sur certaines réponses peu expressives.

Nous avons jugé plus adéquat d'adopter cette approche de recherche « qualitative », qui, selon… (Boutigny Erwan, 2005), À tort peu valorisée dans le milieu académique, on lui attribue un statut de pré-recherche ou de recherche exploratoire. (Imbert, 2010), La recherche qualitative suit une logique visant à comprendre plutôt qu'à expliquer ; elle se concentre sur la description des processus plutôt que sur les causes. Elle est inductive, ce qui signifie que la compréhension du phénomène s'obtient progressivement. Elle est également récursive, ce qui veut dire que l'on peut recommencer les étapes si besoin. Enfin, elle est flexible, car elle ne suit pas une structure très rigide, ce qui la rend souvent inductive. Selon (Poisson, 1983) *le chercheur partisan de l'approche qualitative n'essaie pas d'abord de quantifier les phénomènes observés afin d'établir des corrélations. Il tente plutôt de saisir la réalité telle que la vivent les sujets avec lesquels il est en contact, il s'efforce de comprendre la réalité en essayant de pénétrer à l'intérieur de l'univers observé*.

L'objectif de la recherche qualitative selon (Nicholas Barron Mays, Clive Catherine Pope, 1995), est le développement de concepts qui nous aide à comprendre les phénomènes sociaux dans des contextes naturels (plutôt qu'expérimentaux), en accordant l'importance voulue aux significations, aux expériences et aux points de vue de tous les participants.

7.1. Guide d'entretien et description des interviewés

Les entretiens semi-directifs sont guidés avec les cas sélectionnés sur la base d'un guide d'entretien structuré. Dans notre étude, il est organisé en cinq thèmes comportant un ensemble de questions. Le premier vise à obtenir une idée générale sur l'environnement et l'écosystème comptable, le deuxième décrit les conditions et les circonstances de l'avènement du SCF, tandis que le troisième et le quatrième sont consacrés respectivement à l'état de divulgation de l'information financière et à ses utilisateurs, ainsi qu'à la normalisation comptable locale. Enfin, le cinquième axe est dédié à l'enseignement et à la recherche comptable dans les universités algériennes et à la manière dont cela peut contribuer à la qualité du référentiel comptable en vigueur.

Tableau N°1: profil des interviewés

Les cas *	Age	Expérience		Durée des entretiens
		Université	Entreprise ou cabinet de professionnels	
Cas 1	50 ans	14 ans	10 ans	1 h et 02 minutes
Cas 2	45 ans	15 ans	5 ans	37 minutes
Cas 3	48 ans	23 ans	-	1 h et 15 minutes
Cas 4	56 ans	16 ans	15 ans	44 minutes
Cas 5	65 ans	37 ans	25 ans	55 minutes
Cas 6	46 ans	09 ans	-	43 minutes
Cas 7	50 ans	15 ans	25 ans	42 minutes
Cas 8	39 ans	8 ans	5 ans	37 minutes
Cas 9	36 ans	8 ans	8 ans	52 minutes

* Dans les études qualitatives, il n'existe pas de nombre minimum pour les cas étudiés, puisque ces études sont basées sur le principe de saturation des données. En d'autres termes, l'ajout de cas au-delà de ceux retenus dans la recherche n'apporte pas de données nouvelles ni de thèmes pertinents. Dans notre cas, nous nous sommes arrêtés au cas n°9 (les données sont devenues redondantes à partir du cas n°8). Dans ce contexte (Greg Guest , Arwen Buncce, Laura Johnson, 2006) confirment qu'il n'existe pas de « taille d'échantillon » universelle, mais que la saturation dépend fortement de facteurs tels que l'homogénéité de l'échantillon, la portée de la recherche et la richesse des données. Ils précisent que les thèmes les plus larges sont déjà présents dès le 6e entretien

8. Analyse de contenu des entretiens

Afin de bien mener notre recherche, nous avons procédé, dans un premier temps, à la transcription des entretiens et à *l'analyse lexicale manuelle* (sans logiciel), en examinant les mots les plus fréquents et les expressions lexicales dans le corpus, dans le but de constater les redondances, les connotations et de faire émerger des caractéristiques du discours des interviewés. (Saadi, 1994) *L'analyse lexicale manuelle*, bien qu'elle demande plus de temps que l'analyse automatique, permet d'affiner davantage la compréhension des nuances du langage utilisé dans les entretiens. L'analyse manuelle est combinée avec *l'analyse thématique* pour enrichir l'interprétation. Selon cette

méthode, il s'agit de repérer, regrouper et interpréter les unités de sens dans un corpus, puis de les organiser en thèmes afin de comprendre en profondeur les discours.

8.1. Le système comptable financier et son écosystème

Après plus de 15 ans d'application du SCF, il est opportun de revenir sur les conditions de son adoption pour les analyser et tirer des conclusions utiles. Les enseignants interrogés dans le cadre de ce travail estiment tous que ce système hybride, dans sa conception conceptuelle, est marqué par son rapprochement avec la comptabilité des pays anglo-saxons. Cela va de soi puisqu'il est inspiré des normes IFRS, dominées par l'esprit anglo-saxon, en plus de ses apports relevant de la pratique comptable de ces pays, tels que la juste valeur, l'utilité économique et la primauté de la vision financière sur la vision patrimoniale.

Cependant, les interviewés ont relevé le problème lié à l'incompatibilité entre les conditions d'évolution de la comptabilité en Algérie et celles de ces pays développés. Ils ont souligné que la comptabilité a été pendant longtemps utilisée comme un outil d'application des orientations de l'économie planifiée algérienne, une économie bridée, dominée par les entreprises nationales et la circulation des capitaux à travers les canaux bancaires étatiques. À l'inverse, les pays anglo-saxons sont caractérisés par une économie débridée basée sur le marché boursier, avec une intervention limitée de l'État dans la vie économique, ainsi qu'une liberté accordée aux comptables pour encourager la créativité comptable et la divulgation de l'information financière.

La gestion de la profession comptable et la comptabilité dans ces pays est adossée aux organisations professionnelles qui veillent à son organisation et à son développement. En Algérie, les interviewés ont affirmé que l'adoption du SCF est motivée davantage par des considérations politiques : les autorités algériennes n'ont pas voulu rester en marge des développements affectant la comptabilité dans les autres pays et ont probablement voulu répondre à certaines voix appelant à la réforme du Plan Comptable National (PCN), notamment après la transition du pays vers l'économie de marché.

En contrepartie, tous les interviewés s'accordent à qualifier le SCF comme un système qui dépasse largement le niveau de développement économique du pays et qui n'a pas pris en considération les spécificités culturelles comptables léguées par le PCN, appliqué pendant plus de 32 ans.

8.2. De l'avènement du SCF à son application

En 2007, la loi 07-11 portant le SCF a été publiée pour marquer une nouvelle ère comptable en Algérie. Cependant, il est important de revenir sur quelques éléments déterminant la qualité de chaque référentiel comptable. L'élément le plus important est peut-être celui lié à la période de conception et de préparation. Les interviewés ont tous confirmé que le SCF ne peut être considéré comme l'aboutissement d'une stratégie économique et comptable claire du pays, mais plutôt comme le résultat d'une pression politique directe ou indirecte. L'exemple caractérisant cette réalité est celui des conditions d'adhésion à l'Organisation internationale du commerce, qui a exigé l'adoption des normes comptables internationales, ainsi que la signature par l'Algérie de la déclaration de NEPAD adoptant neuf codes de bonne gouvernance, dont celui relatif aux normes comptables internationales.

Dans le même sillage, les interviewés estiment que le temps pris pour l'élaboration de ce référentiel était suffisant (voire supérieur au temps nécessaire), et que le problème résidait davantage dans l'exploitation de la ressource humaine nationale. Ils fustigent l'adossement des travaux de conception aux experts français, qui n'ont aucune relation avec les traditions et la culture comptable nationales, ignorant ainsi la consultation préalable des parties prenantes internes pour définir le modèle comptable adéquat à l'Algérie. D'ailleurs, certains interviewés soutiennent l'idée de normes comptables algériennes, à l'exemple de l'Égypte, afin de prendre en compte les composantes constitutives de la pratique comptable nationale, jugeant que le SCF est trop avancé pour l'économie algérienne et qu'il est difficile à appliquer.

D'autres sont favorables à l'adoption totale des normes IFRS, en soulignant que l'Algérie ne peut pas rester en marge des développements et mutations internationaux, et proposent de procéder à une mise à jour du SCF pour un meilleur alignement aux normes IFRS comme première étape, avant d'atteindre l'objectif ultime, dans quelques années, qui est l'adoption complète des IFRS. Le mode opératoire consiste à créer un comité chargé d'examiner le contenu de chaque nouvelle norme et de vérifier si son application éventuelle peut nuire aux intérêts de l'économie nationale. Les partisans de cette idée préconisent d'avancer indépendamment du niveau actuel d'application par les entreprises algériennes, car cette situation peut évoluer rapidement avec une simple décision des autorités locales favorisant la circulation des capitaux, l'activation du marché boursier ou la multiplication des investissements étrangers.

Entre ces deux positions principales se dessine l'avis d'un autre groupe qui défend le SCF dans sa conception actuelle, affirmant que, malgré les difficultés, il a réussi à changer certaines pratiques comptables et à élever le niveau de conscience et de connaissance des comptables et professionnels de comptabilité algériens. Selon ce groupe, le SCF a apporté des solutions à de nombreux problèmes et insuffisances du Plan Comptable National, et l'amélioration de son application dépend des explications et interprétations de ses dispositions, ainsi que de l'adoption de certaines nouveautés des normes IFRS, mais toujours avec une adaptation au contexte algérien.

8.3. Les utilisateurs de l'information financière produite par le SCF

Le SCF, dans sa conception théorique inspirée des normes IAS/IFRS, est orienté vers la production de l'information financière pour répondre aux besoins des investisseurs, telle est la réponse de tous les interviewés. Son application par les entreprises, telle qu'elle est conçue, contribuerait sans doute au renforcement de la transparence financière et à l'augmentation de la confiance des investisseurs dans l'information financière publiée. Le problème relevé par ces derniers concerne l'application de ce référentiel par les entreprises, qui ne peut dépasser, dans certaines situations, un simple changement de forme : ni les entreprises publiques, en raison de leurs structures juridiques et orientations sociales, ne s'intéressent à l'investisseur, ni les entreprises privées, qui cherchent prioritairement l'optimisation fiscale (payer moins d'impôts). L'investisseur privilégié théoriquement par le SCF est quasiment absent en pratique, notamment avec la stagnation du marché boursier. En conséquence, le raisonnement économique rationnel prévaut : les entreprises ne choisissent pas des méthodes d'évaluation permettant de refléter leur réalité économique en l'absence d'un véritable preneur, et elles évitent de supporter des coûts supplémentaires sans attendre une rentabilité future en retour.

Selon les personnes interrogées, l'adoption du SCF ne s'est pas accompagnée d'une véritable volonté de l'État d'en assurer le suivi et de veiller à son application. Au contraire, l'administration fiscale surveille étroitement les entreprises, y compris celles qui procèdent à des retraitements extra-comptables afin de préserver l'assiette d'imposition. De fait, l'administration fiscale s'impose et occupe la place qui devrait théoriquement revenir à l'investisseur. Les interviewés confirment que la communauté comptable s'est résignée face aux pouvoirs discrétionnaires du fisc, au point que certains comptables s'alignent sur les dispositions fiscales, non pas en extra, mais directement en adoptant des méthodes comptables reconnues fiscalement, au détriment de l'image fidèle de l'entreprise.

En réalité, la pollution de l'image fidèle passe inaperçue en l'absence de ceux qui en sont les destinataires. Plusieurs interviewés considèrent que la comptabilité, selon le PCN ou même avec le SCF, demeure essentiellement une comptabilité fiscale. En effet, cette situation persistera tant que le marché financier restera peu dynamique, que les capitaux demeureront faiblement libérés, que l'investissement local manquera de soutien et que le climat des affaires restera peu attractif pour les investisseurs étrangers.

Dans l'immédiat, la profession comptable devrait au moins appliquer les dispositions du SCF n'ayant pas d'incidence sur le résultat et fournir des explications plus détaillées à l'administration fiscale concernant les retraitements extra-comptables, afin d'éviter les redressements d'un côté, et de présenter, de l'autre, une image comptable plus conforme à la réalité. Dans les conditions actuelles, seuls les auditeurs, dans le cadre de l'audit légal, sont véritablement en mesure de garantir une telle application.

8.4. L'état de la normalisation comptable nationale

Le développement de la comptabilité aujourd'hui au niveau international est fondé sur une normalisation comptable évolutive. En Algérie, cette normalisation comptable est assurée exclusivement par l'État à travers le Conseil national de comptabilité. Les académiciens interrogés jugent que ce modèle, basé sur le monopole des pouvoirs normatifs, n'est pas efficace et ne permettra pas d'atteindre les objectifs escomptés en matière de développement de la comptabilité, voire de la profession comptable. Cette situation s'explique principalement par sa composition : certains membres ont davantage le caractère d'agents administrateurs que celui de comptables, et les professionnels choisis pour représenter les corporations professionnelles subissent parfois des pressions ou ne disposent pas d'un pouvoir réel pour défendre un modèle de normalisation performant.

De plus, les actions normatives de ce Conseil sont jugées insuffisantes tant sur le plan quantitatif (quelques avis publiés sans obligation d'application, répondant seulement à certaines interrogations ponctuelles) que sur le plan qualitatif (en raison d'un manque d'exhaustivité et d'une prédominance de considérations techniques au détriment d'une approche scientifique).

Les interviewés considèrent que le Conseil national de comptabilité algérien ne dispose que d'une légitimité politique relative pour la normalisation, de fait qu'il s'agit d'un organisme étatique disposant de toute la latitude pour légiférer et censé normaliser comptablement dans le sens de la protection des intérêts économiques nationaux. Cependant, cette légitimité demeure dépourvue de tout complément ou mécanisme de consolidation, telle que la « légitimité substantielle » conférée par un cadre conceptuel solide comme celui de l'IASB, alors que celui du SCF est très limité et peu expressif. De surcroît, les méthodes de travail du Conseil national de comptabilité ne jouissent d'aucune « légitimité procédurale », dans la mesure où celui-ci ne procède que rarement à des consultations avant de statuer sur une question d'ordre comptable.

Sur la possibilité d'espérer un nouveau modèle de normalisation proche de celui des pays anglo-saxons, les interviewés sont partagés entre ceux qui sont favorables à l'émancipation de la profession comptable et à laisser la normalisation aux organisations comptables, considérées comme les mieux placées pour normaliser et veiller au développement de la comptabilité, et ceux qui sont réticents, jugeant que ces organisations ne sont pas encore à un stade permettant de remplacer efficacement le Conseil national de comptabilité. Néanmoins, ils proposent d'augmenter la représentativité des professionnels de comptabilité dans le Conseil, tout en les dotant des moyens nécessaires pour accroître l'efficacité des actions normatives.

Les interviewés soulignent tous l'importance de l'association de la communauté universitaire, qui doit être suffisamment représentée et dans l'urgence, afin de compléter la vision pratique des professionnels par une vision académique fondée sur la recherche et la réflexion, à condition que la sélection de ces académiciens soit basée sur leurs compétences, une production scientifique prolifique dans des revues de renom et un capital d'expérience important, voire en faisant appel aux compétences nationales établies à l'étranger.

8.5. Le SCF entre l'enseignement supérieur et la recherche scientifique comptable

Le début des enseignements universitaires de la comptabilité en SCF en 2009 a posé de véritables problèmes pour les enseignants universitaires et pour les étudiants à cette époque. Néanmoins, cette

situation, tolérable au début, ne l'est plus après plus de 15 ans de règne de ce système. Dans cet optique, les interviews ont souligné que, bien que des améliorations soient enregistrées, il reste des insuffisances dans les canevas et programmes actuels de l'enseignement de la comptabilité. Certaines matières programmées (à partir du contenu proposé) pour le niveau Master académique (la quasi-totalité des spécialités Master comptabilité sont des formations académiques) sont des matières basées sur les calculs et la technicité, alors que cet aspect devrait être renforcé chez l'étudiant au cycle licence, tel que les modules de comptabilité des sociétés approfondie ou de gestion financière approfondie. D'autres modules, censés développer l'esprit critique et la réflexion de l'étudiant, sont enseignés d'une manière technique et avec les études de cas. Cette approche d'enseignement n'est pas adéquate avec les orientations de la formation Master, considérée comme une initiation à la recherche et à la réflexion scientifique. Pour les interviewés, il y a lieu, dans ce cas, d'ouvrir des formations pratiques dans le cadre des Master professionnels, avec un contenu tendant davantage vers la pratique.

Parmi les insuffisances relevées figurent celles liées au module d'anglais, adossé à des enseignants vacataires sans le niveau scientifique requis (majoritairement sans doctorat), qui ne procèdent pas à l'adaptation du contenu du module aux spécificités des formations comptables, en sus du manque de moyens matériels pour assurer un enseignement informatisé. Le module informatique est assuré dans des salles machines peu équipées, et certains logiciels nécessaires à la tenue de la comptabilité ne sont pas enseignés, tandis que certains modules sont dispensés par des enseignants hors spécialité ou par des enseignants peu formés en comptabilité.

Dans le volet recherche scientifique, les interviewés estiment que la majorité des thèses de doctorat et d'articles scientifiques publiés par la communauté universitaire ne sont pas exploités par le Conseil national de comptabilité. À titre d'exemple, la contribution universitaire à la revue Almohassib (en arrêt après seulement quelques numéros) était très limitée. Par ailleurs, il n'existe pas de programmes de financement des recherches lancés par le normalisateur national et orientés vers l'amélioration de la qualité de la normalisation comptable.

Selon les interviewés, cette situation ne dégage pas pour autant la communauté universitaire de toute responsabilité. La recherche en comptabilité en Algérie demeure insuffisamment développée : peu de chercheurs affiliés aux universités nationales ont publié dans des revues reconnues à l'international, et certains travaux publiés dans des revues nationales apportent peu de valeur scientifique. Les recherches approfondies sur les problématiques comptables nationales sont rares, les laboratoires spécialisés en comptabilité restent peu nombreux, et les thèmes abordés lors des colloques et séminaires ne reflètent pas toujours les priorités ou urgences nationales, souffrant d'un manque notable de participation d'académiciens de renommée internationale.

Tous ces obstacles, selon les interviewés, doivent être dissipés pour revitaliser la discipline comptable au sein des universités, garantir la qualité de l'enseignement et de la recherche, et contribuer de manière effective à l'amélioration du référentiel comptable national ainsi qu'au développement de la comptabilité locale.

9. Résultats et perspectives

Ce travail mené dans le cadre d'une réflexion autour du SCF a permis de relever certains points très importants. D'après l'analyse des entretiens effectués, il est évident que la conception de la comptabilité en SCF avait un soubassement théorique proche de la comptabilité anglo-saxonne, ce qui rejoint l'analyse de (Nobes, 2002) sur l'alignement des systèmes comptables sur les modèles économiques dominants. Après plus de 15 ans d'application du SCF, il s'avère qu'il est encore plus avancé que l'évolution de l'économie nationale, phénomène déjà souligné par (Daniel

Zeghal,Karim Mhedhbi, 2006)lorsqu'ils évoquent le risque d'implanter un référentiel « trop sophistiqué » dans des environnements économiques en transition.

La décision d'adopter un nouveau système comptable peut être jugée plus politique qu'un aboutissement d'un travail de réflexion fondé sur une stratégie comptable et économique bien définie, ce qui rejoint les travaux de (Hopwood, 1983,)montrant que la comptabilité est souvent le produit d'enjeux politiques plutôt que strictement techniques. Le processus d'élaboration de ce système a été marqué par le manque d'une large consultation, une lacune déjà identifiée par (Rob Gray,David Owen,Carol Adams, 1996)lorsqu'ils insistent sur l'importance de l'inclusion des parties prenantes dans toute réforme comptable.

Aujourd'hui, on peut dire que le SCF a façonné certaines pratiques comptables, mais pas autant que voulu et attendu. En l'absence d'un véritable demandeur de cette information fidèle, l'administration fiscale s'impose comme presque le seul utilisateur de la comptabilité, ce qui confirme l'analyse de (Gray, 1988), sur les environnements où l'usage fiscal domine la logique comptable. Cette question d'incohérence entre la comptabilité et la fiscalité constitue l'un des préalables à prendre en compte, une idée déjà développée par (Thomas D. Fields,Thomas Z. Lys,Linda Vincent, 2001) lorsqu'ils expliquent que les règles fiscales influencent fortement les choix comptables des entreprises.

Le projet de révision du SCF reste sans résultats palpables et confirme une fois de plus les limites de la normalisation comptable nationale, un phénomène analysé par (Zeff, 2011) qui montre comment les institutions nationales peuvent être freinées par des contraintes structurelles. Des voix appellent à l'émancipation des organisations professionnelles nationales et à l'élargissement de leurs prérogatives pour atteindre la normalisation comptable, ce qui rejoint les recommandations de (Trevor Hopper & Maria Major, 2007)sur la nécessité d'une normalisation participative et professionnalisée dans les pays émergents.

Il est pratiquement impossible d'imaginer l'amélioration du système comptable et de la pratique comptable d'un pays sans l'enseignement et la recherche scientifique, une affirmation soutenue par (W. Steve Albrecht,Robert J. Sack, 2000)qui ont démontré l'importance d'un enseignement comptable modernisé pour accompagner les réformes. Les interviewés ont relevé des problèmes relatifs à la comptabilité en SCF : modules inadéquats, approche d'enseignement purement académique, moyens matériels insuffisants, faibles liens entre l'université et les entreprises, une problématique déjà identifiée dans les travaux de (Howieson, 2003) sur l'écart entre compétences enseignées et compétences exigées par la profession.

Pour la recherche comptable en Algérie, les interviewés ont exprimé leurs doutes quant à l'éventuelle exploitation des articles et thèses de doctorat réalisés par les enseignants universitaires, une situation comparable à ce que décrit (Laughlin, 1995) sur la faible prise en compte des travaux académiques dans la régulation comptable. La recherche comptable doit être encouragée par l'université et valorisée par les autorités normalisatrices, position soutenue par (Stuart Burchell,Colin Clubb,Anthony Hopwood,ohn Hughes,Janine Nahapiet, 1980) qui affirment que la recherche contribue à faire évoluer la normalisation et les pratiques professionnelles.

Conclusion

Cet article avait pour objectif d'apporter une vision académique sur le système comptable financier après une quinzaine d'années d'application. Cette réflexion s'inscrit dans les travaux qui peuvent être exploités pour enrichir davantage le débat comptable en Algérie de manière générale, et le sujet de la normalisation comptable et du référentiel comptable national. Il ressort de cette étude que le monde universitaire, tant ignoré dans les affaires liées à la normalisation comptable nationale,

recèle des idées et des conceptions pouvant améliorer le modèle comptable algérien, voire le changer complètement.
La quasi-totalité des interviewés a confirmé que le SCF doit être revu. Pour ce faire, différentes visions s'opposent : certains vont jusqu'à demander la suppression complète du SCF en faveur des normes comptables dites « algériennes », d'autres préfèrent le garder avec des explications et approfondissements dans son contenu avant d'envisager l'adoption de certaines nouveautés des normes IFRS, tandis que d'autres sont plus ouverts à l'adoption des full IFRS. Ces différentes positions, bien que contradictoires, doivent être examinées et étudiées avant de modifier le modèle comptable actuel.
Il est en effet nécessaire de tirer des leçons de l'expérience d'adoption du SCF en 2010 : un diagnostic des 15 ans d'application doit être réalisé, en prenant en compte l'avis de toutes les parties prenantes pour une normalisation inclusive.
Il est indispensable de prendre en compte les particularités culturelles comptables du pays, l'état de développement de l'économie nationale et ses orientations, la situation du marché financier et du secteur bancaire, ainsi que le positionnement idéologique de la comptabilité par rapport à la fiscalité. Ce dernier point est crucial : académiciens et professionnels de la comptabilité ont exprimé avec unanimité leur gêne face à la contrainte fiscale qui domine la pratique comptable et influence même certains comptables, qui s'alignent de manière excessive afin de dissiper toute possibilité de redressement fiscal. En d'autres termes, toute discussion sur le modèle comptable à adopter est tributaire de la question fiscale. La communauté comptable est astreinte à accepter de manière quasi permanente les pouvoirs discrétionnaires de l'administration fiscale. Peut-on imaginer un rapprochement entre fiscalité et comptabilité ? Peut-on espérer la coexistence de deux comptabilités déconnectées ?
La communauté comptable s'intéresse également aux travaux de l'organisme normalisateur national (le CNC), fustigeant la faible fréquence des actions normatives, l'absence de concertation et de consultation, et un conseil plutôt réactionnaire qu'actionnaire. Des idées audacieuses sont présentées par les interviewés, comme le remplacement du modèle de normalisation actuel par un autre s'inspirant des pays anglo-saxons, basé sur les organisations professionnelles détenant les pouvoirs normatifs et se libérant du monopole de l'État, ou au moins la réforme de la composition et des méthodes de travail du Conseil, afin d'intégrer davantage les professionnels de comptabilité.
Développer le système comptable national et améliorer la normalisation comptable dans un pays ne peut se réaliser en dehors d'un enseignement comptable universitaire de qualité et d'une recherche scientifique comptable ambitieuse. Malheureusement, l'université algérienne enregistre encore des insuffisances en matière de moyens matériels et d'approches d'enseignement. Parallèlement, la recherche comptable en Algérie, bien que récente, doit contribuer à l'ouverture des horizons pour la pratique comptable et à l'affinement du système comptable national, tout en alimentant scientifiquement les travaux de normalisation, objectif qui est loin d'être atteint à l'heure actuelle.

Ce travail ne prétend pas apporter la solution magique à tous les problèmes comptables nationaux, mais s'inscrit dans la lignée des travaux cherchant à apporter une réflexion académique, qui ne peut que contribuer au dénouement des blocages, à la dissipation des inquiétudes et à l'enrichissement des débats et discussions comptables pour un avenir comptable plus prospère.

Bibliographie :

Adela Deaconu & Anuta Buiga. (2011). Accounting and the Environmental Factors - an Empirical Investigation in Post-Communist Romania," , , The Bu. *Journal of Accounting and Management Information Systems , 10* (2), 135-168.

Ana Paula Silva ,Alexandra Fontes,Adelaide Martins. (2021). Perceptions regarding the implementation of International Financial Reporting Standards in Portugal and Brazil. *Journal of International Accounting, Auditing and Taxation , 44*.
Andreas Hellmann,Hector Perera ,Chris Patel. (2013). Continental European accounting model and accounting modernization in Germany. *Advances in Accounting , 29* (1), 124-133.
Arif, s.-E. (2022). le SCF opportunité pour la communication financière des entreprises algériennes. *advanced research in zconomics and business srategy journal , 3* (2), 5-15.
Ball, R. (2006). International Financial Reporting Standards (IFRS): Pros and Cons for Investors. *Accounting and Business Research , 36*, 5-27.
Ben Othman Hakim , Zéghal Daniel. (2006). A study of earnings-management motives in the Anglo-American and Euro-Continental accounting models The Canadian and French cases. *The International Journal of Accounting , 41* (4), 406-435.
Bouaziz Daoud, Ines et Omri, Mohamed Ali. (2013). les divergences comptabilité-fiscalité en Tunisie : quels facteurs explicatifs ? . *La Revue des Sciences de Gestion* (263-264), 179-195.
Boubir, D. (2013). *consIASolidation des comptes comparatifs SCF-IFRS.* alger: les editions de sahal.
Boutigny Erwan. (2005). Vers un renouvellement de la démarche qualitative en sciences de gestion ? *Management & Avenir , 4*, 59-69.
Bulaud Alain, Colasse Bernard. (2010). Normalisation comptable internationale : le retour du politique ? *Comptabilité Contrôle Audit , 16* (3), 153-175.
Burlaud, A. (2019). L'histoire contemporaine de la normalisation comptable : le choc de la financiarisation et de la mondialisation. *L'élaboration des normes comptables et d'audit, Jun 2019, Bordeaux*, (pp. 1-21).
Camfferman, k. (2020). International Accounting Standard Setting and Geopolitics. *Accounting in europe , 17* (3), 243-263.
Cătălin Nicolae Albu ,Nadia Albu ,David Alexander. (2014). When global accounting standards meet the local context—Insights from an emerging economy. *Critical Perspectives on Accounting , 25* (6), 489-510.
Cieslewicz, J. K. (2014). Relationships between national economic culture, institutions, and accounting: Implications for IFRS. *Critical Perspectives on Accounting , 25* (6), 511-528.
Colasse Bernard , Pochet Christine,. (2009). De la genèse du nouveau Conseil National de la Comptabilité (2007))un cas d'isomorphisme institutionnel ? *Comptabilité Contrôle Audit , 15* (2), 7-36.
Colasse Bernard, Pochet Christine. (2009). De la genèse du nouveau Conseil National de la Comptabilité (2007) : un cas d'isomorphisme institutionnel ? *Comptabilité Contrôle Audit* , 7-36.
Colasse, B. (2012). Conclusion / Qu'est-ce que la comptabilité ? Dans Repères (Éd.), *Les fondements de la comptabilité* (pp. 106-111). Paris: La Découverte.
Colasse, B. (2009). les normes comptables internationales (IFRS) : les enjeux d'un nouveau modèle comptable. Dans *Management : enjeux de demain* (pp. 187-197). Vuibert.
Dacian, C. -V. (2010). the relationship between accounting and taxation: a brief international literature review. *The Annals of the University of Oradea Economic Sciences , 1* (1), 496-502.
Daniel Zeghal,Karim Mhedhbi. (2006). An analysis of the factors affecting the adoption of international accounting standards by developing countries. *The International Journal of Accounting , 41* (4), 373-386.
David, A. (2003). Accounting change in Norway. *European Accounting Review , 12* (3), 549-566.
Dicko, S. (2019). *Méthodologie de recherche et théories en sciences comptables* (éd. 1). quebec: Presses de l'Université du Québec.

Disle Charlotte , Noël Christine. (2007). La révolution des normes IFRS Une convergence de la comptabilité vers la finance ? *Revue des Sciences de gestion* (224-225), 17 -28.
Djamel Khouatra,Mohamed ElHabib Merhoum. (2018). Le Système comptable financier algérienen entre les“ Full IFRS”et la norme IFRS PME: étude qualitative de sa mise en ouevre par les entreprises. *Transitions numériques et informations comptables*, (p. 22 p). Nante.
Elisabeth Albertini,Stephane Lefrancq. (2017). Pour une pédagogie des normes comptables internationales. *revue française de comptabilité* (505).
Erin Jade Twyford, Rob Abbes. (2022). boadening the boundaries of accountng; c call for interdisciplinarity in the caclulative era. *Meditari accountancy research , 31* (1), 187-211.
eryn Chalmers , Greg Clinch , Jayne M Godfrey. (2011). "Changes in value relevance of accounting information upon IFRS adoption: Evidence from Australia. *Australian Journal of Management , 36* (2), 151-173.
Gautier Gond , Aurélien Ragaigne. (2025). L’enseignement de la comptabilité : Pédagogie, Organisations et Société. *journals.open edition , NS 17*.
George W. Ruch, Gary Taylor. (2015). Accounting conservatism: A review of the literature. *Journal of Accounting Literature , 34*, 17-38.
Gilbert Gelard, Benoît Pigé. (2011). Normalisation comptable internationale et légitimité – Commentaires sur « Normalisation comptable internationale : le retour du politique ? ». *Comptabilité Contrôle Audi , 17* (3), 85 -99.
Gray, S. J. (1988). Towards a Theory of Cultural Influence on the Development of Accounting Systems Internationally. *Abacus , 24* (1), 1-15.
Greg Guest , Arwen Buncce, Laura Johnson. (2006). how many interviews are enough: an experiment with data saturation and variability. *fieled méthods , 18* (1), 59-82.
Hélène de Brébisson, Pascal Alphonse. (2018). Diversité des politiques d’adoption des IFRS : l’harmonisation financière est-elle possible? *Comptabilité Contrôle Audit , 24* (2), 7-36.
Hoarau, C. (2003). Place et role de la normlisation comptable en france . *29* (47), 33-47.
Hopwood, A. G. (1983,). On trying to study accounting in the contexts in which it operates. *Accounting, Organizations and Society , 8* (2-3), 287-305.
Howieson, B. (2003). "Accounting practice in the new millennium: is accounting education ready to meet the challenge?," The British Accounting Review. *35* (2), 69-103.
IFAC. (2019). *International Standards: 2019 Global Status Report.*
Imbert, G. (2010). l'entretien semi-directif : à la frontière de la santé publique et de l'anthropologie. *Recherche en soins infirmiers , 3 N°102*, 23-34.
Karthik Ramanna; Ewa Sletten. (2014). Network Effects in Countries' Adoption of IFRS. *The Accounting Review , 89* (4), 1517–1543.
Khouatra., D. (2005). Le systeme comptabel malgach entre le modèle anglo-saxon et le modèle continental . *Comptabilité et Connaissances*, (p. 20 page). lile.
Koubaa Abddelfattah, Bnetahar abdelghani. (2025). interactions entre normes fiscales et normes comptables: fondement et approches théoriques croisées. *managment control, auditing and finance reviw , 2* (2), 134-160.
Laughlin, R. C. (1995). Empirical research in accounting: alternative approaches and a case for “middle-range” thinking. *Accounting Auditing & Accountability Journal , 8* (1), 63-87.
Ministère des finances. (2007). loi n° 07-11 du 15 Dhou El Kaada 1428 correspondant au 25 novembre 2007 portant système comptable financier.
Misheck Mutize,Ejigayhu Tefera,McBride Nkhalamba. (2020). The development of financial markets in Africa: trends, challenges and prospects. *Journal of Economics and Behavioral Studies , 12* (1), 46-54.

Mlambo Chipo , Biekpe Nicholas. (2007). The efficient market hypothesis: Evidence from ten African stock markets. *Investment Analysts Journal , 66*, 5-18.
Nalan Akdogan , Can Ozturk. (2015). A Country Specific Approach To IFRS Accounting Policy Choice In The European, Australian And Turkish Context. *Emerging Markets Journal , 5* (1), 60-81.
Nicholas Barron Mays, Clive Catherine Pope. (1995). Qualitative Research Rigour and qualitative research . *BMJ , 311*, 109-112.
Nina Poyda-Nosyk, Noemi Markush. (2023). Comparative characteristics of accounting models. *Scientific Bulletin of Mukachevo State University , 10* (2), 21-30.
Nobes, C. (2002). Towards a General Model of the Reason for International Differences in Financial Reporting. *Abacus , 34* (2), 162 - 187.
Ole-Kristian Hope; Justin Jin; Tony Kang. (2006). Empirical Evidence on Jurisdictions that Adopt IFRS. *Journal of International Accounting Research , 5* (2), 1–20.
Olfa Riahi,Walid Khoufi. (2019). Understanding IFRS adoption. *Journal of Applied Accounting Research , 20* (4), 543-570.
Ouarab, A. (2024). The company's economic reality and the tax-legal aspects in Algeria: analysis of the distortions between accounting and taxation. *management and economics research journal , 6* (3), 475-496.
Parmod Chand, Chris Patel. (2008). Convergence and harmonization of accounting standards in the south pacific region". *Advances in Accounting , 24* (1), 83-92.
Paul L. Baker; Peiwei Lyu , Pietro Perotti. (2024). Does tax avoidance impair accounting comparability? *Journal of Accounting Literature , 46* (4), 510–538.
Poisson, Y. (1983). L'approche qualitative et l'approche quantitative dans les recherches en éducation. *Revue des sciences de l'éducation , 9* (3), 369-378.
Raffournier, B. (2007). Les oppositions françaises à l'adoption des IFRS : examen critique et tentative d'explication. *Comptabilité - Contrôle - Audit , 13* (3), 21-41.
Rob Gray,David Owen,Carol Adams. (1996). *Accounting and accountability: Changes and challenges in corporate social and environmental reporting.* London, England: Prentice Hall.
Rouba Chantiri-Chaudemanche , Bernard Colasse. (2019). Coordonné par CHANTIRI-CHAUDEMANCHE, Rouba et COLASSE, Bernard, . Normaliser la comptabilité des entreprises . . Dans *Enjeux socio-organisationnels et jeux d'acteurs* (p. 492). Caen : EMS Éditions.
Saadi, L. (1994). l'analyse lexicale. *Variances* (3), 13-24.
Sadi, N. E. (2012). épistémologie de la normalisation comptable dans les pays en transition à léconomie de marché. *Comptabilités et innovation*, (p. 32 p). Grenoble, France .
Secrétariat général de gouvernement. (2022). code de commerce algerien. *loi n° 22-09 du 4 Chaoual 1443 correspondant au 5 mai 2022 modifiant et complétant l'ordonnance n° 75-59 du 26 septembre 1975* .
sharma, L. (2024). impact of international financial reporting standards (IFRS) adoption on accounting quality: a meta analysis. *Well Testing Journal , 33*, 121–126.
Stolowy Hervé, Tenenhaus Michel. (1998). l'enseignement de la comptabilité internationale en Europe. *Comptabilité Contrôle Audit , 4*, 129-151.
Stuart Burchell,Colin Clubb,Anthony Hopwood,ohn Hughes,Janine Nahapiet. (1980). The roles of accounting in organizations and society. *Accounting, Organizations and Society , 5* (1), 5-27.
Thomas D. Fields,Thomas Z. Lys,Linda Vincent. (2001). Empirical research on accounting. *Journal of Accounting and Economics , 31*, 255–307.
Trevor Hopper & Maria Major. (2007). "Extending Institutional Analysis through Theoretical Triangulation: Regulation and Activity-Based Costing in Portuguese Telecommunications. *European Accounting Review , 16* (1), 59-97.

W. Steve Albrecht,Robert J. Sack. (2000). Accounting Education: Charting the Course Through A Perilous Future. *Accounting Education Series* (16).
Wellington Garikai Bonga, Peterson Kitakogelu Ozili, Ireen Choga. (2025). Stock Market Development Determinants in Africa: A Review of Literature. *International Journal of Economics, Finance and Management Sciences , 13* (2), 61-69.
Yougouda, H. (2023). L'effet de l'adoption des normes IFRS sur l'information financière et la performance des entreprises adoptives. Dix-neuf ans de littérature (2005-2023). *Revue Française d'Economie et de Gestion , 4* (9), 324-346.
Yu, Z. (. (2022). Financial Report Readability and Accounting Conservatism. *Journal of Risk Financial Management , 15* (10), 1-9.
Yuan Ding , Ole-Kristian Hope Thomas Jeanjean , Hervé Stolowy. (2007). Differences between domestic accounting standards and IAS: Measurement, determinants and implications. *Journal of Accounting and Public Policy , 26* (1), 1-38.
Yuxiang Zhong,Wanli Li. (2017). Accounting Conservatism: A Literature Review. *Australian accounting review , 27* (2), 195-213.
Zaim, M. (2025). L' adoption des normes IFRS et la qualité de l'information financière : Cas des sociétés cotées en bourse de Casablanca. *Economics Management & Social Sciences , 2* (1), 237-250.
Zeff, S. A. (2011). The evolution of the IASC into the IASB, and the challenges it faces. The Accounting Review , 87 (3).

Annexe N°01:Guide d'entretien

Premier axe:

- Jugez-vous que le système comptable financier est caractérisé par l'esprit de la comptabilité anglo-saxonne ?
- Pensez-vous que sont les conditions d'évolution de la comptabilité sont les même pour l'Algérie ?
- Pensez-vous que le système comptable financier a pris en considération les spécificités culturelles de pays ?
- Existe-t-il des considérations politiques derrière l'adoption du SCF ?
- Le SCF est-il cohérent avec le niveau de développement économique de l'Algérie ?

Deuxième axe:

- Pensez-vous que l'adoption du SCF est fondée sur une stratégie comptable et économique claires ?
- Peut-on considéré que le SCF n'est un résultat de la pression des bailleurs de fond ?
- Le temps pris et les moyens humains et matériels consacrées sont-ils suffisant lors de l'élaboration du SCF?
- Le processus d'adoption SCF est-il marqué par une large consultation sinon quelles sont les conséquences ?
- Le SCF nécessite il des modifications pour plus d'alignement aux normes IFRS?
- L'adoption de SCF a-t-elle changé certaines pratiques comptables ?
- Le SCF a-t- il résolu tous les problèmes et insuffisances de PCN ?

Troisième axe:

- Le SCF est-il considéré selon vous comme un référentiel comptable tourné théoriquement aux investisseurs ?
- Le SCF dans sa conception contribue à la transparence financière et à la confiance des investisseurs ?
- Dans la pratique, les entreprises mettent-elles l'investisseur comme le destinataire privilégié de l'information financière publiées ?
- Pensez-vous que les entreprises appliquent les modèles d'évaluation permettra de mieux refléter leur réalité économique ?
- Pensez-vous que l'influence fiscale implicite sur la communauté comptable est devenue une culture ?
- La fiscalité nuit elle à l'image fidèle que les entreprises doivent présenter aux investisseurs ?
- Que proposez-vous pour l'imiter l'influence de la fiscalité sur la comptabilité en SCF ?

- Peut-on imaginer deux comptabilités différentes en Algérie (fiscale et marché)?

Quatrième axe:

- Le modèle de normalisation basé sur le monopole des pouvoir normatif par l'état algérien est il efficace ?
- Comment jugez-vous la fréquence des actions normatives de CNC, revêtent elles un caractère scientifique?
- Le CNC de comptabilité jouit-il de toutes les légitimités pour la normalisation comptable?
- Peut-on espérer de changer le modèle de normalisation et adopter un modèle proche des pays anglo saxon?
- Que proposez-vous pour améliorer la normalisation comptable en Algérie ?
- Jugez-vous nécessaire d'associer la communauté universitaire à la normalisation et comment ?

Cinquième axe:

- Comment jugez-vous les canevas actuels liées à l'enseignement de la comptabilité selon le SCF ?
- Les approches enseignement de la comptabilité selon le SCF dans les universités algériennes doivent elle être améliorées? dans quel sens ?
- Les moyens matériels sont-ils suffisants pour une formation de qualité en comptabilité?
- Les enseignants universitaires en comptabilité ont il bénéficié et bénéficient des formations autour du SCF et des normes IFRS pour l'amélioration de leur niveau ?
- Les thèses et articles scientifique en comptabilité en SCF et normes IFRS sont-ils exploité par les autorités de normalisation?
- La recherche comptable en Algérie est-elle en bonne voie?
- Quels sont les freins qui limitent la recherche en comptabilité en Algérie?